



Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 3 mars 2015

Collège habitants :

Présents : Mme DUPONT, Mme MOROT-SIR, M. VAN DRAVIK, M. GIE, M. LAHAYE,
M. TRICOIRE, Mme VANCOELLIE

Excusée : Mme GUERIN

Collège Elus :

Présents : M. PERIDON, Mme GEORGET, Mme RACKELBOOM, M. SEDARD

Excusés : M. TCHIKAYA, Mme GOTIN

Administration :

Présente : Mme LACOMBE,

Excusée : Mme BOYER

1. Validation sans réserve du compte-rendu de la précédente réunion.

2. Organisation d'un pique-nique au parc de la Borne Blanche dans l'esprit de la fête des voisins.

Cet évènement a pour but de faire se rencontrer les différents habitants du quartier, toutes générations confondues. M. Péridon confirme que cette proposition s'inscrit tout à fait dans l'objectif des conseils de quartier qui est notamment de créer du lien entre habitants. La date retenue est le dimanche 7 juin à 12h sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres manifestations organisées ce jour-là dans le parc de la Borne Blanche (Note : suite au conseil cette date a été confirmée). Au niveau national la fête des voisins est le 29 mai mais il a été convenu que cela était mieux d'organiser ce pique-nique un dimanche, plutôt qu'un samedi en raison des multiples occupations des parents et enfants (courses, activités sportives, etc). De plus, le 30 mai est le jour de la fête des mères. En ce qui concerne l'endroit, le pique-nique sera organisé dans le parc de la Borne Blanche au niveau du terrain central en bas des escaliers.

En ce qui concerne l'organisation, Mme Lacombe et M. Péridon sont d'accord pour fournir un support dans le magazine Rencontre (sous la forme d'un petit texte). Un feuillet A5 pourra être imprimé par la ville et sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier. La publication dans le magazine Rencontre sera faite dans le numéro de mai. En ce qui concerne le feuillet A5 il sera distribué par les membres du conseil de quartier selon une répartition à définir. M. Tricoire et Mme Rackelboom se chargeront de rédiger le contenu du feuillet A5 en prenant conseil auprès de Mme Lacombe. Il est important que le texte dans le magazine Rencontre et dans le feuillet A5 indique que c'est le pique-nique du quartier gare seulement. M. Péridon propose que la mairie se rapproche du SIVOM pour voir s'il est possible de disposer de container poubelle. Mme Morot-Sir se propose pour rédiger et distribuer un petit questionnaire de satisfaction auprès des habitants le jour du pique-nique afin de recueillir les sentiments de gens sur cet évènement.

Aucune demande technique autre que la communication n'est nécessaire pour cette manifestation.

3. Proposition d'une campagne de sensibilisation contre les problèmes de stationnement.

Comme lors du précédent conseil de quartier Gare, certains membres du collège habitants trouvent que la police municipale (PM) ne verbalise pas assez. Ce point n'est pas totalement partagé. Certains membres du conseil expliquent qu'ils ont obtenu la verbalisation de véhicules en stationnement gênant suite à un appel à la PM. Plusieurs personnes insistent sur ce problème car plusieurs sites en zones réglementées sont occupés toute la journée par les mêmes véhicules (ex parking devant la gare et parking devant le gymnase Beausoleil) et qu'il n'y a donc aucune place libre. Un membre du collège habitants mentionne qu'ayant deux voitures, il est obligé de stationner sur une place bleue. D'autres membres du conseil rappellent que la rue est pour tout le monde et que les habitants ne peuvent pas « privatiser » une place bleue.

Des membres du collège habitants proposent que cette campagne de prévention consiste à poser sur les pare-brise des véhicules en infraction (ex : stationnement gênant, pas de disque) un feuillet rappelant au propriétaire qu'il est en infraction et que les places de parking sont pour tout le monde. M. Péridon rappelle que le stationnement et l'incivilité de certains dans le quartier Gare et dans toute la commune sont des sujets de préoccupation aussi bien des élus que des habitants.

Il rappelle également que le conseil de quartier et notamment le collège habitants n'a pas vocation à devenir une milice de quartier qui se substituerait aux missions de la police municipale.

Ainsi, bien qu'il n'ait rien contre l'idée d'une campagne de sensibilisation/prévention, il suggère qu'elle s'adresse en premier lieu aux cas de stationnements gênants qui obligent souvent les piétons à descendre sur la route et donc les mettent en danger. De même, il souhaite que le ton de cette campagne soit cordial voire humoristique et non agressif voire répressif afin que le message de respect des autres passe mieux. Plusieurs membres du conseil restent dubitatifs sur l'efficacité de cette démarche de prévention étant donné le niveau chronique d'incivilité et il est laissé libre à ceux qui le souhaitent de continuer la réflexion à ce sujet.

Le service communication de la mairie pourra accompagner le collège habitants dans la finalisation de la campagne. Celle-ci devra comporter le logo du conseil de quartier.

4. Demande de limitation à 30km/h dans la rue des bergeries après la sortie du parking relais

Une analyse quantitative des véhicules empruntant cette section de voie publique réalisée du 18 au 25 février 2015 par les services du centre technique municipal a révélé que 95% des véhicules roulent en dessous de 35km/h. Ainsi il a été considéré que la pose d'un panneau de limitation à 30km/h n'était pas justifiée dans le mesure où, vue l'étroitesse de la rue à ce niveau, les conducteurs adaptent déjà leur vitesse.

5. Disposition des poubelles dans les allées afin de faciliter le ramassage par le camion poubelle du SIVOM

Mr Lahaye explique qu'il a contacté personnellement les services du SIVOM pour leur proposer que les poubelles soient sorties d'un seul et même côté dans les allées (ex l'allée des tulipes) afin que le camion de ramassage ne soit pas obligé de repasser une seconde fois en sens inverse. La personne qui a reçu Mr Lahaye s'est montrée intéressée mais a précisé qu'il fallait également voir avec la Mairie. M Péridon a rappelé que le SIVOM organisait seul le circuit de ramassage des poubelles en fonction de la configuration des rues (ex : sens unique) et du quartier. La Mairie ne donne pas d'avis ou de consignes sur la manière de collecter les poubelles. D'autre part, il rappelle qu'une telle démarche auprès du SIVOM (modification des circuits de ramassage) ne peut se faire sans l'avis des habitants des allées concernées.

Note : dans le cadre du groupe de travail sur les dépôts sauvages, Mr Lahaye représentera le conseil de quartier Gare. La première réunion aura lieu une fois terminé le présent cycle de conseil de quartier et sera présidée par Mr Guy Geoffroy.

6. Demande d'installation d'un éclairage au niveau de l'air de jeu/aire de fitness

Vu le coût d'une telle installation, le risque de nuisances, et le peu de personnes que cela pourrait concerner, il n'y aura pas de suite à cette demande.

7. Demande d'installation d'un banc supplémentaire à l'aire de jeu

Le banc qui fait dos à l'air de jeu a été retourné et déplacé à proximité de l'aire de jeu. Il a été remplacé par un banc sans dossier.

8. Situation du projet immobilier rue des bergeries ? Questions posées lors du précédent conseil mais pas de réponse donnée.

Juste avant la réunion du conseil de quartier, un document de suivi du conseil du 4 décembre a été envoyé à chaque membre. Il sera attaché en annexe au présent compte-rendu. Parmi les différents points, sont cités les deux projets immobiliers du 29 rue des bergeries et du 5 rue Eugène Delaplanche. Mr Péridon propose qu'une telle procédure de suivi entre chaque réunion du conseil soit systématiquement mise en place.

9. Quelle est la situation cadastrale de l'allée des peupliers ? Une portion de cette voie est recouverte de gravier/cailloux. Y a-t-il une raison particulière à cette situation difficile pour les piétons et impraticable pour les poussettes ?

Comme indiqué dans les comptes-rendus des précédents conseils de quartier (21/10/10 et 5/12/12), cette allée est privée et donc ne peut pas faire l'objet d'aménagement par la commune.

10. Points discutés directement avec le Centre Technique Municipal (CTM)

Plusieurs problèmes ont été signalés aux membres du collège habitants pour être mentionnés pendant le conseil de quartier. Certains de ces points (liste ci-dessous) relèvent directement du CTM. Afin que ces incidents ou demandes soient prises en charge plus rapidement les habitants doivent contacter directement le CTM au 01 60 60 07 74.

Concernant les points suivants, contact pris par Mr Tricoire avec le CTM le lundi 9 février

1. Le banc devant l'école maternelle Beausoleil est en mauvais état. Ex. une planche d'assise manque et la peinture s'écaille.
Réponse : Banc réparé
2. Le feu tricolore sur l'avenue de Quincy au niveau de la rue Eugene Delaplanche est assez long. Le délai d'attente est d'environ 6 minutes, au moment des heures d'entrée/sortie des enfants. Est-il possible de la faire vérifier et de raccourcir un peu le temps d'attente ?
Réponse : Le problème a été corrigé. Mr Gié confirme que le délai d'attente est plus court maintenant.
3. Problème d'éclairage dans la rue de la cristallerie. Plusieurs lampadaires clignotent.

Réponse: les informations fournies sont incomplètes (numéro de rue) et ne permettent pas le traitement de cette demande.

4. Le matin quand les lampadaires de la rue Aristide Briand s'éteignent, ceux de la rue de la forêt et la rue Molière restent allumés.

Réponse : Les deux rues ne dépendent pas de la même armoire électrique

5. Les poubelles de la borne blanche et sur le chemin le long de la voie ferrée ne sont pas vidées assez souvent et débordent continuellement.

Réponse : Poubelles Borne blanche, dans le parc vidées régulièrement par contre celles le long de la voie ferrée près de la forêt (le long des hangars) vidées par le personnel de l'Agglo.

11. Informations données par la commune

• Travaux de la gare

D'importants travaux de mise en accessibilité et de modernisation, financés par la Région Île-de-France, le STIF et SNCF ont débuté depuis le mois de janvier 2015, pour une durée d'environ 21 mois, afin de rendre les quais et les trains accessibles à tous (voyageurs en fauteuils roulants, avec des poussettes ou des bagages, personnes âgées...).

Cette mise en accessibilité s'accompagnera de plusieurs interventions permettant de fluidifier le cheminement des voyageurs :

- Création d'un nouveau souterrain accessible à tous et desservant les quais 1 et 2 via 3 ascenseurs
- Rehaussement des quais 1 et 2 et pose de dalles d'éveil de vigilance
- Remplacement des abris sur les quais 1 et 2
- Mise aux normes des escaliers pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Remplacement de la signalétique et des bornes d'alarmes qui seront adaptées aux PMR
- Mise en place d'appareils de guidage sonore (balises)

Dans le cadre de ces travaux, afin de ne pas gêner la circulation des trains, des opérations de construction s'effectueront durant les nuits du week-end du 27 au 30 mars 2015 (fondations et manutention à proximité du bâtiment voyageur).

Les week-ends des 9, 16 et 23 mai, trois week-ends de septembre et trois week-ends de décembre seront également perturbés. Malgré le soin apporté au choix des engins pour limiter le bruit occasionné, il s'agit de travaux bruyants (atteignant les 110dB(A) au pied du poste de travail).

Actualité de la ligne D sur le site : maligned.transilien.com

• Scot – Carticipe

Les collectivités doivent se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2017. Le SCOT est un document de planification qui vise à mettre en cohérence, à l'échelle d'un bassin de population, les politiques locales qui concernent la vie quotidienne des habitants (urbanisme, habitat, déplacement, commerce...).

Un diagnostic de territoire a déjà été réalisé en 2014 par la communauté d'agglomération de Sénart. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération de Sénart entre dans une phase de concertation avec des réunions publiques qui seront programmées et une concertation en ligne qui permet aux habitants de suggérer des idées ou recommandations pour le territoire.

Plateforme « je carticipe » en ligne du 1^{er} mars au 1^{er} juin, sur la plateforme: senart.carticipe.fr

- **Dates élections départementales**

Les élections se tiendront les 22 et 29 mars 2015. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

- **Date des prochains conseils de quartier**

Le prochain conseil de quartier aura lieu le mardi 23 juin à 19h30 à la maison des associations Beausoleil.

La réunion des co-vice-présidents est prévue le mardi 26 mai 2015 à 19h à l'Hôtel de Ville

Validé le 17 avril 2015 par le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de quartier,

Frédéric PERIDON

Validé le 21 avril 2015
par le Co-Vice Président,

Ludovic TRICOIRE



Mairie de Combs-la-Ville
Place du Général de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 88 28 28
Fax : 01 64 88 28 29

**DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION
ET MOYENS GENERAUX**
Service Conseils de Quartier et Dynamique Commerciale

Tel : 01.64.13.16.12
Fax : 01.64.88.61.66

Suivi du conseil de quartier Gare du 4 décembre 2014

Le dernier conseil de quartier a fait émerger un certain nombre de questions et remarques sur le quartier Gare. Ci-dessous les éléments de réponses pour les questions en attente :

- **Demande d'installation de parkings à vélos devant l'école Beausoleil**

L'installation a été réalisée en janvier 2015.

- **Demande de miroirs face aux sorties de parking de la résidence des Acacias**

Les miroirs ont été installés.

- **Projet immobilier rue des Bergeries**

5 rue Eugène Delaplanche : Le permis de construire « Gill Promotion » (PC n°077-122-11-15) a été accordé en mai 2011 pour de l'habitat collectif (43 logements). Un recours a été engagé par des tiers à l'encontre du permis. A notre connaissance la procédure contentieuse n'est pas clôturée.

29 rue des Bergeries : Un permis de construire a été délivré le 28 avril 2014 pour la construction d'un immeuble R+3 comprenant 12 logements en accession à la propriété. Le permis est consultable en mairie, sur rendez-vous.(PC n°077-122-14-10)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le maire et par délégation,
Le maire-adjoint

Frédéric Peridon
Frédéric PERIDON